

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE NO. 176

AVIS PUBLIC est par la présente donné à tous les contribuables de la Municipalité de Saint-Hilarion, que lors de la séance régulière du mardi 13 octobre 2026, à 19h30, au lieu habituel des délibérations, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demandeur : Madame Dorothy Bradet

Adresse : 6, rue des Bouleaux, Saint-Hilarion (Lot 5 721 500)

Mise en contexte : Dans le cadre de la vente de la propriété, la production d'un nouveau certificat de localisation a révélé que la distance entre le garage et la maison principale n'est pas conforme aux exigences réglementaires.

Nature de la demande :

Une distance de 1,90 mètres au lieu du minimum requis de 2,00 mètres entre deux bâtiments, soit un écart de 0,10 mètres (10 cm). Considérant que le revêtement extérieur est encore absent. (Déclin de vinyle)

Lors de cette séance, le Conseil municipal entendra toute personne qui souhaite s'informer ou donner son avis sur cette dérogation mineure.

Donné à Saint-Hilarion,
Ce 8^e jour du mois de septembre 2026

Nathalie Lavoie
Directrice générale et greffière-trésorière